

InotIdentifier: 02c06410-b58c-4e73-8cae-23fdc96a0ea3
LinkedToInot: 3020122



Bonjour,

Par la présente, nous vous informons que l'intercommunale **IPALLE (Assainissement - collecteur de la SPGE)** ne possède aucune installation dans la zone concernée par votre demande 3263a702-2119-4db8-916e-f6c9db45aeac

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

L'équipe de la « Gestion intégrée des réseaux »



INTERCOMMUNALE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT S.R.L
Chemin de l'Eau Vive, 1 – 7503 FROYENNES
Tél. 069/88.80.56 E-mail : impetrants@ipalle.be
Site internet : www.ipalle.be

N/Réf :3263a702-2119-4db8-916e-f6c9db45aeac

Fait à Froyennes, le 17/10/2024

A l'attention de CULOT Paul-Etienne

Madame, Monsieur,

OBJET : Votre demande au KLIM-CICC 3263a702-2119-4db8-916e-f6c9db45aeac

Situation des travaux: Rue Saint-Christophe, 7950 Chièvres, Belgique

Plan de localisation

Précautions à prendre pour ne pas détériorer les installations

Nous accusons bonne réception de votre demande concernant la présence d'installations souterraines à proximité des travaux que vous projetez d'entreprendre.

Présence d'installations souterraines communales

Conformément à la décision de la Commune de Chièvres de déléguer à IPALLE la réponse à apporter aux demandes formulées via le portail KLIM CICC, et sur base des informations disponibles, nous vous informons que la Commune de Chièvres possède des installations souterraines d'eaux usées et pluviales à l'endroit que vous nous avez indiqué.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de consulter la Commune de Chièvres afin de connaître la situation des installations complémentaires éventuelles qui ne figurent pas sur les plans (câbles de puissance, câbles d'information, fibres optiques, etc).

Vous trouverez la liste des plans reprenant nos installations ci-dessous :

•Liste des documents:

Nom	Type	Infos.	Taille
Vue ensemble.png	Vue d'ensemble générée	Aucune info supplémentaire	329.82kB
Intersections.pdf	Éléments trouvés	Aucune info supplémentaire	3.82kB
Impétrants IPALLE_W45_2105-Est.pdf	Plan Georef / CC	W45_2105-Est - W45_2105-Est - Plan Terrier - BELOEIL (As Built)	3.94MB
Précautions à prendre pour ne pas détériorer les installations.pdf	Fichier joint automatiquement	Aucune info supplémentaire	305.73kB
legende.jpg	Fichier joint automatiquement	Aucune info supplémentaire	81.27kB
plan_001.pdf	Plan généré	Aucune info supplémentaire	430.06kB

•Lien de téléchargement : vous sera envoyé par le système KLIM-CICC après consolidation des réponses (généralement dans les 24 à 48 heures)

Les tracés des installations sont repris à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un repérage ou une indication quant à la situation exacte de ces installations.

Nous vous invitons également à prendre connaissance et à tenir compte des « **Précautions à prendre pour ne pas détériorer les installations** » reprises en annexe.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

L'équipe de la « Gestion intégrée des réseaux »



INTERCOMMUNALE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT S.C.R.L
Chemin de l'Eau Vive, 1 – 7503 FROYENNES
Tél. 069/88.80.56 E-mail : impetrants@ipalle.be
Site internet : www.ipalle.be

ANNEXE AUX PLANS DE LOCALISATION DES CÂBLES ET CONDUITES

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR NE PAS DÉTÉRIORER LES INSTALLATIONS

1. Réserves sur les données des plans :

- Nous attirons votre attention sur le fait que notre réponse, établie de manière automatique, se base uniquement sur le polygone repris dans votre demande. Il vous appartient dès lors de **vérifier que le polygone décrit correspond bien à l'adresse des travaux.**
- Nous précisons que les plans de repérage communiqués fournissent des données indicatives qu'il vous appartient de **valider par sondages de repérage et de balisage sur chantier.**
- La remise des plans ne vous exonère pas de votre obligation de travailler selon les règles de l'art et de prendre toutes les mesures de prévention afin d'éviter les dégâts aux infrastructures.
- Certains réseaux (ancien pertuis maçonné, conduite de refoulement, etc) ne sont pas posés selon un tracé rectiligne et peuvent présenter des « courbes » ne figurant pas aux plans.
- Les raccordements ne sont pas repris sur les plans de repérage. Par principe, chaque bâtiment ou parcelle est raccordé(e) en un ou plusieurs points au réseau principal. Il convient de prendre les mesures pour éviter de les endommager.

2. Précautions à prendre pour ne pas détériorer les installations :

- Le responsable des travaux doit prendre toutes les dispositions pour garantir la bonne conservation et la stabilité des installations.
- Les travaux de terrassement doivent être exécutés très prudemment à proximité des installations.
- En cas de risque d'affaissement, il y a lieu de prendre les mesures pour étançonner la canalisation.
- En cas de pose en trottoirs, nous demandons dans la mesure du possible de maintenir une zone libre de 50 cm à la limite du domaine public afin de permettre de placer des regards de visite pour les futurs raccordements particuliers à réaliser en cas de pose d'un égouttage, conformément au Code de l'Eau.
- Pour vos travaux de forage, fonçage et/ou de battage de palplanches, il convient d'éviter tout dégât aux canalisations et aux raccordements.
- Tout dommage causé pendant l'exécution des travaux et/ou les préjudices subis ultérieurement, seront portés à votre charge.

3. Obligations relative à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers (POWALCO)

- Conformément à l'Art. 34.§ 1er. du Décret relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers, nous invitons le demandeur à contacter nos services (069/88.80.56) en cas de **découverte d'une installation alors qu'il n'a reçu aucun document la mentionnant** ou en cas de découverte d'une **installation non renseignée** sur les documents reçus ou si **il ne trouve pas l'installation renseignée** à l'endroit indiqué. Celui-ci en avise au plus tard dans les 24 heures, le maître de l'ouvrage, le coordinateur-pilote et le bénéficiaire de l'autorisation d'exécution de chantier.

4. Rappel du Code de l'Eau pour éviter des infractions environnementales :

- Art. D.394. Commet une **infraction de deuxième catégorie** au sens de la partie VIII de la partie décrétable du Livre Ier du Code de l'Environnement, (1^{er}) celui qui **détruit ou détériore** volontairement les installations d'épuration et en empêche le fonctionnement correct; (2^o) celui qui tente de détruire ou de détériorer volontairement ces mêmes installations;
- Il y a donc interdiction de poser vos installations au travers de chambres de visite ou de conduites d'égouttage existantes.
- Tout manquement fera l'objet d'une plainte au Procureur du Roi et/ou au Département de la Police et des Contrôles(DPC) de la Région wallonne

5. Réparation des désordres / dégâts constatés :

- Seul un **entrepreneur accrédité par IPALLE** peut effectuer des réparations au réseau

6. Contact / Informations complémentaires

Veillez prendre contact avec IPALLE au 069/88 80 56 – impetrants@ipalle.be en cas de :

- découverte de réseau ou d'incohérence de tracé
- de discordances avec les informations reçues :
- de dégâts au réseau (par des tiers) constatés avant votre intervention
- de dégâts au réseau par vos équipes

En cas d'urgence (Week-end, férié, soirée, etc) veuillez appeler le 069/77.39.71 (Usine de Valorisation énergétique de Thumaide, en précisant votre nom, vos coordonnées et l'objet précis de votre appel).

Stations d'épuration publiques



Stations de pompage d'assainissement /



de démergement



Élément ponctuel du réseau de collecte



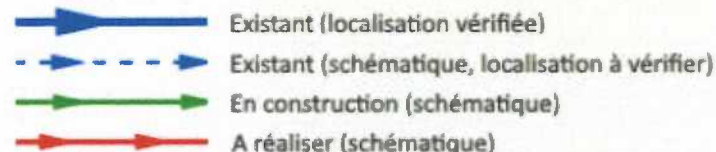
Élément ponctuel du réseau d'égouttage



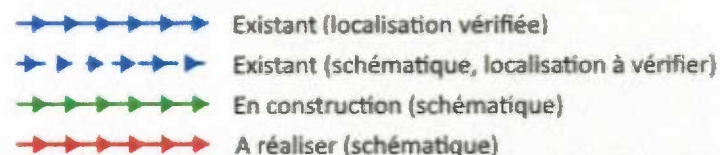
Réseau concerné par la demande du KLIM-CICC



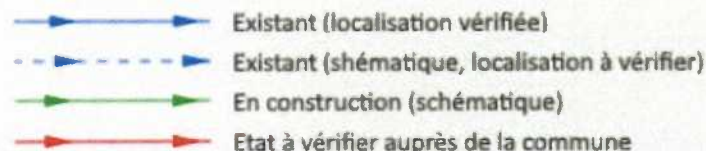
Collecteur (ouvrage géré par l'Intercommunale) gravitaire



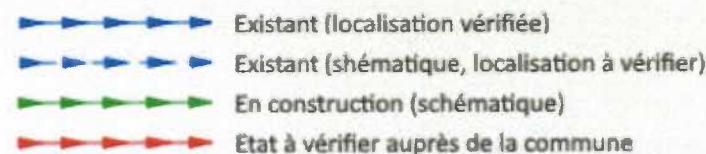
sous pression



Egouttage gravitaire



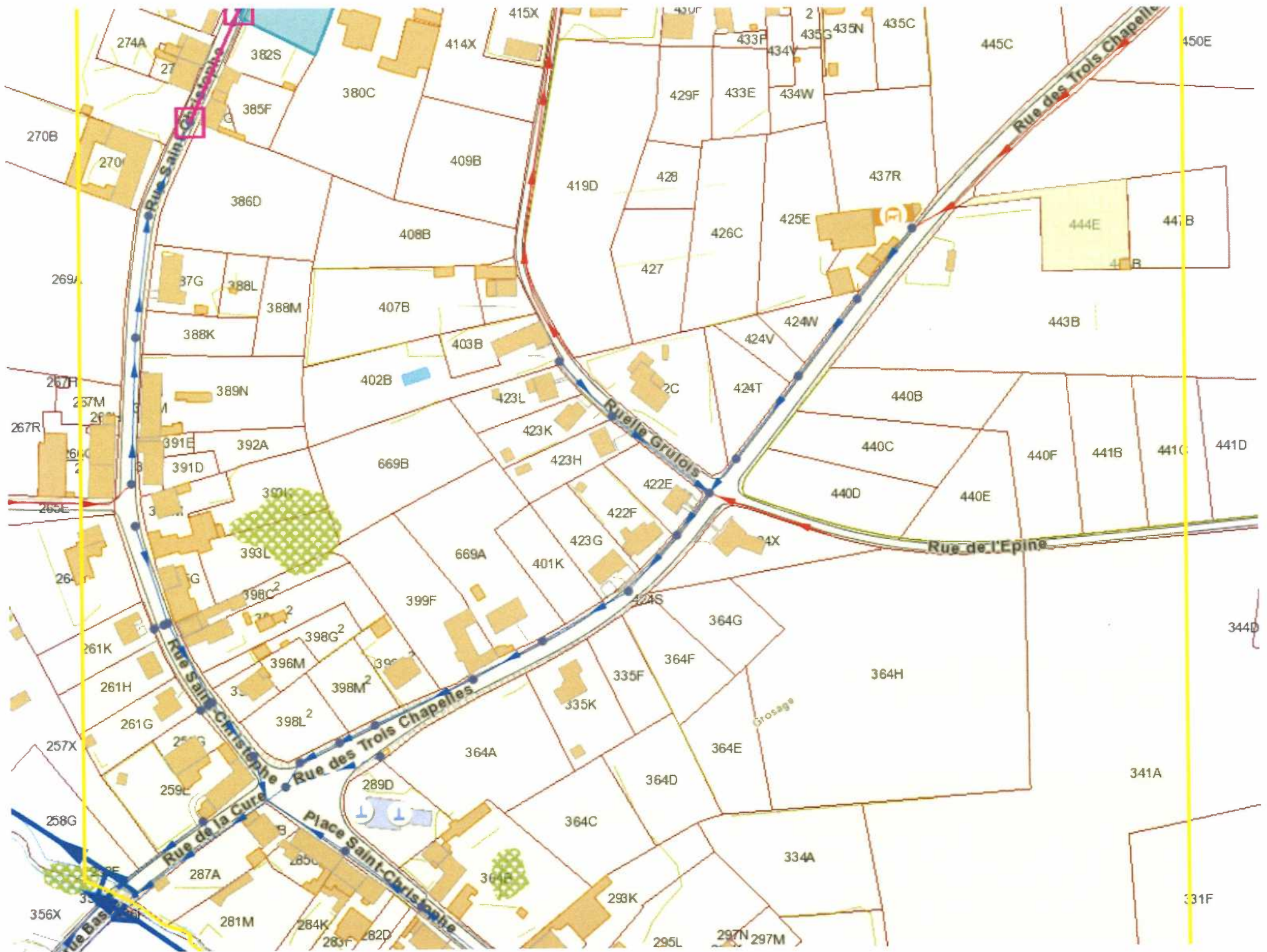
sous pression

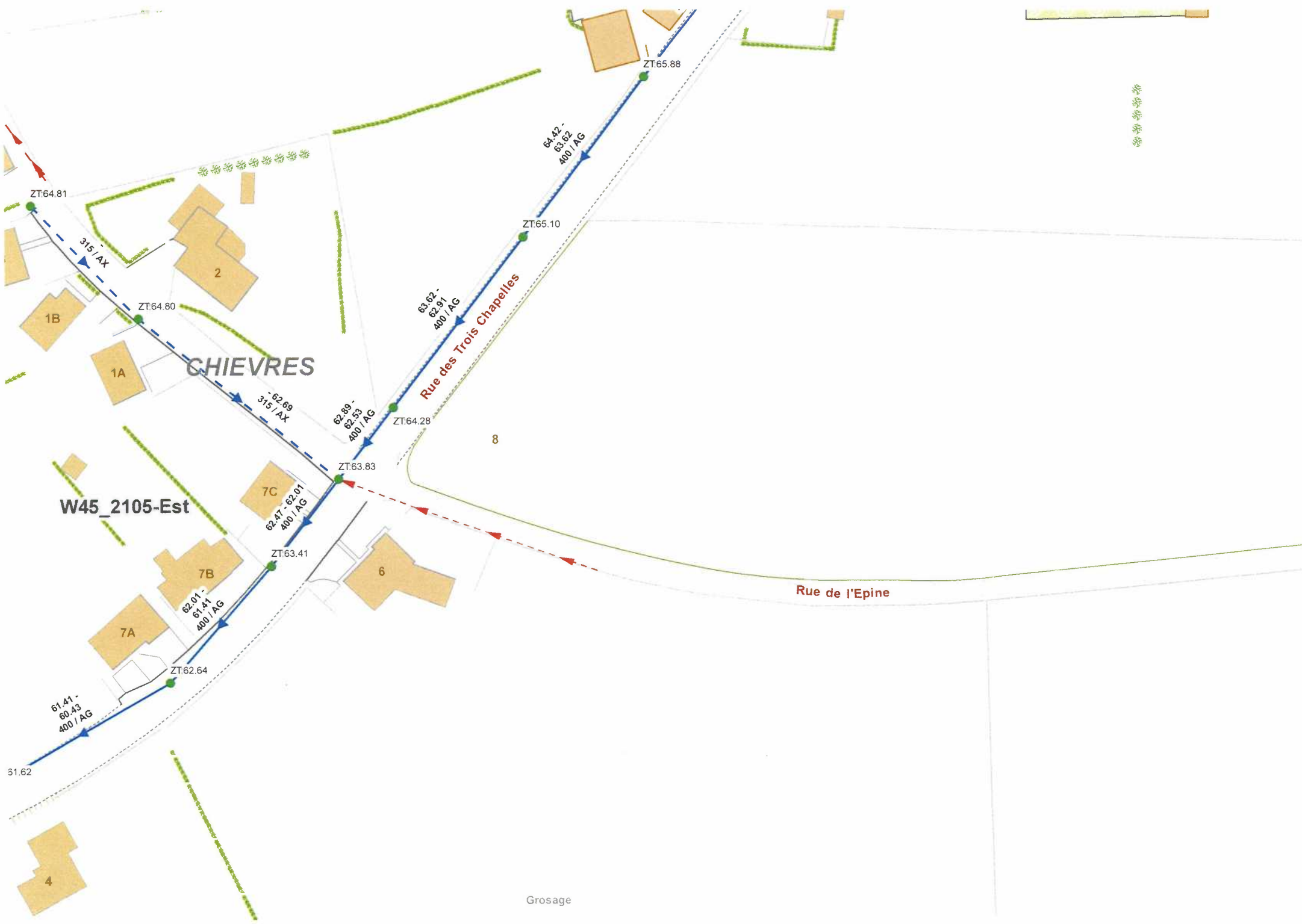


Nature du réseau









CHIEVRES

W45_2105-Est

Rue des Trois Chapelles

Rue de l'Epine

Grosage

ZT64.81

ZT64.80

ZT65.10

ZT65.88

ZT64.28

ZT63.83

ZT63.41

ZT62.64

31.62

8

4

2

1B

1A

7C

7A

7B

6

Fiabilité : La fiabilité est de 1 si les ouvrages ont fait l'objet de relevé de terrain. Elle est de 2 si on connaît leur emplacement mais qu'ils n'ont pas été levés sur terrain et elle est de 3 si la donnée est peu fiable.

Éléments linéaires du réseau d'assainissement : égouts

Nœud Amont	Nœud Aval	Type d'écoulement	Type de système	Fiabilité	Forme	Largeur (mm)	Hauteur (mm)	Matériau	Profondeur amont (m)	Profondeur aval (m)	OAA
51014-04RV00271290	51014-04RV00271260	Gravitaire	Unitaire	1	Circulaire	500	500	Asbeste ciment	1.5	1.2	IPALLE
51014-04RV00271460	51014-04RV00271290	Gravitaire	Unitaire	1	Circulaire	500	500	Asbeste ciment	1.59	1.54	IPALLE

Éléments ponctuels du réseau d'assainissement : égouts

ID sur plan	Id Nœud	X (m)	Y (m)	Profondeur (mm)	Fiabilité	Type de Nœud	OAA	Commune
RV00271260	51014-04RV00271260	106607.066	137687.355	1300	1	RV	IPALLE	CHIEVRES
RV00271290	51014-04RV00271290	106587.474	137634.847	1540	1	RV	IPALLE	CHIEVRES
RV00271460	51014-04RV00271460	106564.807	137583.488	1590	1	RV	IPALLE	CHIEVRES